



VILLE DE LOURDES

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné M. Hervé Adelin, Directeur Général des Services, déclare que M. le Maire a effectué un déplacement à Paris du 22 au 24 novembre 2022 afin d'assister au Salon des Maires.

A ce titre, la Mairie prend en charge les frais de repas liés au déplacement du Maire et payés avec sa carte bancaire personnelle à savoir :

- Un dîner le 22 novembre au restaurant HIGUMA à Paris en compagnie du maire de Nevers, Denis Thuriot.

La facture d'un montant total de 67.50 euros TTC seront remboursés sur le compte personnel de M. le Maire au titre de frais de mission.

En foi de quoi, le présent certificat administratif est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Lourdes, le 29 novembre 2022

Hervé Adelin
Directeur Général des Services



VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE - 65100 LOURDES - FRANCE
Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax : 33 (0)5 62 46 10 36 - www.lourdes.fr

HIGUMA
32 BIS RUE ST ANNE
75001 PARIS

CARTE BANCAIRE

A0000000421010
CB
LE 22/11/22 A 21:32:24
HIGUMA 75
PARIS
3619011 32823178200025
30003
#####5713
7A6D296A637EFBC4
001 000030 87 C @
NO AUTO: 525658
MONTANT :

67,50 EUR

DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER

RCS PARIS 328 231 782
SIRET 328 231 782 00025
REG 22-11-2022 22:28
377190
CI

2 YAKISOBA SET	
T1	€24.00
1 GYOZA T1	€6.50
2 KATSUDON T1	€19.00
3 BIERE JAPONA	
T2	€18.00
HT10%	€45.00
TVA10%	€4.50
HT20%	€15.00
TVA20%	€3.00
TOTAL	€67.50
ESPECES	€67.50
FACTURE No.	289511

MERCI ET A BIENTOT